

EN BREF...

UNE CONSULTATION
EN COURS
SUR LE FINANCEMENT
À LONG TERME DE
L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Promouvoir l'investissement de long terme en diversifiant notamment les sources de financement : tel est l'objectif de la consultation menée actuellement par la Commission européenne.

Dans un contexte de réduction des budgets publics, la Commission souhaite impliquer davantage les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance et d'assurance-vie, fonds de pension...), dont le modèle économique se fonde en principe sur un horizon temporel plus long et compatible avec l'investissement de long terme.

Basée sur un livre vert présenté le 25 mars dernier, la consultation publique aidera l'institution européenne à formuler des propositions qui pourraient, dans certains cas, être de nature législative.

Le délai pour répondre à la consultation est fixé au 25 juin prochain.

EN DIRECT DE BRUXELLES

La Croatie rejoint l'Union européenne en juillet prochain

La Croatie devient le vingt-huitième membre de l'Union européenne le 1er juillet prochain, après plusieurs étapes franchies avec succès et une relation de longue date avec les institutions européennes.

La signature du traité d'adhésion, le 9 décembre 2011, puis la phase de ratification par les 27 États membres au cours des derniers mois constituaient les dernières étapes avant l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne.

Un processus de long terme

Les négociations d'adhésion de la Croatie à l'UE ont été ouvertes en 2005 et achevées avec succès en 2011, après le feu vert de la Commission. Le 22 janvier 2012, la population croate s'est prononcée en faveur de l'adhésion à l'Union européenne, à 67 % des suffrages exprimés. En outre, l'ensemble des États membres (dont la France en janvier dernier) a soutenu cette démarche en ratifiant le traité d'adhésion par voie parlementaire.

Les conséquences directes de l'adhésion

L'adhésion de la Croatie aura un certain nombre de conséquences sur la composition des institutions et organes de l'Union européenne. En tant que nouvel État membre, elle se verra attribuer :

- douze députés européens. Il faut rappeler que douze observateurs croates siègent déjà au Parlement européen depuis le 1er avril 2012 ;
- d'un commissaire européen de nationalité croate. Ce nouveau commissaire sera formellement nommé par le Conseil, d'un commun accord avec le président de la Commission, après consultation du Parlement européen.

La Croatie a proposé Neven Mimica, actuellement vice-premier ministre croate chargé des affaires étrangères et de l'intégration européenne. Si le Parlement européen et le Conseil entérinent ce choix, Neven Mimica deviendrait commissaire en charge de la protection des consommateurs et son mandat expirera en même temps que celui des autres membres, soit le 31 octobre 2014.

Au titre des aides européennes, la Croatie devrait bénéficier (en fonction des perspectives financières européennes et de ses capacités d'absorption) de 13,7 milliards d'euros de fonds structurels européens sur la période 2014-2020.

Des relations privilégiées déjà établies avec l'Union européenne

La Croatie noue des relations de longue date avec l'Union européenne. Sur la période 2001-2013, elle bénéficie ainsi d'un total de 1,56 milliard d'euros au titre de l'aide de préadhésion, soit une panoplie d'instruments et de programmes européens visant à la préparer à son adhésion.

Dans le domaine de la construction, la Croatie est représentée au sein de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) par l'association croate des employeurs (HUP-UPG). La construction y est d'ailleurs considérée comme un secteur porteur, aux côtés du tourisme et des télécommunications.

FOCUS BTP

L'AVIS DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

En réponse à la communication de la Commission européenne sur une « stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction », le CESE a publié un avis favorable à cette initiative, en raison de « l'importance stratégique du secteur de la construction dans l'économie européenne ».

En avril 2013, le Comité économique et social européen a adopté un avis relatif à la stratégie pour une compétitivité durable présentée par la Commission européenne en juillet 2012. Cette stratégie a pour vocation d'accompagner le secteur de la construction à relever les principaux défis auxquels sont confrontés les entreprises, tels que la crise économique et financière, l'adaptation au changement climatique et l'évolution démographique.

EN BREF...

**UN FRANÇAIS
À LA TÊTE DU COMITÉ
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL EUROPÉEN**

Henri Malosse a été élu le 17 avril à la présidence du Conseil économique et social européen (CESE).

Il s'agit d'un mandat de deux ans, la présidence étant tournante avec les deux autres collèges, celui des salariés et celui des associations.

Henri Malosse est, depuis sept ans, le représentant du groupe réunissant les employeurs.

Institué en 1957 par le traité de Rome, le CESE, établi à Bruxelles, compte 344 membres et participe au processus décisionnel de l'Union européenne en faisant connaître ses avis formels à la Commission, au Conseil et la au Parlement européen.

Cette institution consultative joue aussi un rôle important de débat où s'expriment et se confrontent les intérêts des différentes catégories socioprofessionnelles.

Renforcer l'investissement

Dans cet avis, le CESE souligne la nécessité de renforcer l'investissement dans les bâtiments et infrastructures durables, tout en mettant l'accent sur la rénovation du parc immobilier existant et la modernisation des infrastructures européennes de transport, d'énergie et de haut débit. Le CESE reconnaît que le secteur a besoin – outre des éventuelles aides financières directes – d'un cadre politique et réglementaire favorable, c'est-à-dire simple, stable et cohérent. De plus, l'accès au crédit et les délais de paiement constituent de réelles menaces à la viabilité des entreprises, et plus particulièrement des PME du secteur.

Les conditions d'une concurrence saine

Parallèlement, le CESE affirme que les conditions d'une concurrence loyale doivent être garanties par le contrôle du respect des réglementations sociales et du travail en vigueur ainsi que par la mise en œuvre de conditions contractuelles équitables et équilibrées tant pour les entreprises européennes qu'originaires de pays tiers. Fort de la contribution des partenaires économiques et sociaux ainsi que de la société civile, le CESE soutient entièrement la stratégie de la Commission et entend participer au Forum de haut niveau de l'UE sur la construction. Il prône également un engagement et une coopération efficaces sur toute la chaîne des acteurs de la construction (entrepreneurs, urbanistes, architectes, concepteurs, promoteurs, etc.).

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION
DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES EN DÉBAT**

Le processus de concertation sur la déclinaison stratégique de la politique de cohésion en France se poursuit, en attendant l'adoption des projets de règlement au niveau communautaire et l'éventuel vote du cadre financier pluriannuel au Parlement européen en juillet prochain.

Si l'on connaît approximativement le montant des fonds européens qui seront dévolus pour la France pour la période 2014-2020 (14 milliards d'euros, soit l'équivalent de la programmation actuelle), l'affectation des fonds est encore en discussion.

Une concertation avec une diversité d'acteurs

Dans le prolongement de la programmation actuelle, la dimension stratégique reste de mise avec, au niveau national, l'accord de partenariat, dont la vocation est de décliner concrètement les priorités de l'UE pour la mise en œuvre de ces fonds. Afin d'engager un dialogue avec les parties prenantes concernées par la mise en œuvre des subventions européennes, des partenaires institutionnels, socio-économiques et de la société civile ont été consultés au cours de ces derniers mois (voir ELPS n°114). Sur la base d'un document de concertation élaboré par un groupe de travail interministériel, les parties prenantes étaient invitées à apporter leur contribution sur les principes directeurs de mise en œuvre des fonds européens et la concentration des fonds européens sur quelques objectifs ciblés (recherche et innovation, compétitivité des PME, énergies renouvelables et efficacité énergétique).

Cofinancer des projets ayant un impact sur l'économie réelle

Outre la sollicitation des parties prenantes identifiées en amont, une concertation « grand public », par l'intermédiaire d'un site internet dédié, était lancée (www.partenariat20142020.fr). Ce portail était l'occasion pour la FNTP et la FFB de défendre, au travers de leurs contributions, quelques idées fortes. En premier lieu, l'exclusion des infrastructures dans les domaines de l'environnement, des transports et des TIC au titre des fonds européens en faveur des régions les plus développées ne doit pas être considérée comme acquise, le Conseil comme le Parlement européen n'étant pas sur cette ligne dans les négociations en cours. Plus largement, la FNTP rappelle l'importance de cofinancer des actions ayant un réel impact pour les territoires (y compris la recherche et l'innovation). Elle défend aussi l'idée d'assurer un véritable partenariat régional passant par une implication réelle des organisations socioprofessionnelles dans les comités de programmation et de suivi. Enfin, elle rappelle la pertinence de cofinancer des projets d'infrastructures de transport de dimension régionale et locale, et pas seulement dans les régions ultramarines et transfrontalières, comme cela est préconisé par la Commission européenne. De son côté, la FFB souligne la nécessité de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments, et plus particulièrement des logements. Toutefois, elle s'interroge sur les modalités de gestion des projets pour les logements privés et les bâtiments publics, compte tenu de l'absence d'un opérateur unique à l'instar des HLM.

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fntp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn@fntp.fr ou europa@fntp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr